

**Séance du 16 juillet 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, M. Salducci à M. Laiguillon, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Scène nationale du Sud-Aquitain – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.

Par délibération du 30 avril 2014, le conseil municipal a désigné les représentants de la commune au conseil d'administration de la Scène nationale Bayonne – Sud-Aquitain.

Or, l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 a validé la modification des statuts de l'association dont la dénomination est devenue Scène nationale du Sud-Aquitain. Le collège des membres de droit est désormais composé de quinze membres dont trois au titre de la Ville de Bayonne :

- le Maire ou son représentant,
- deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Il convient donc de procéder, dans ce nouveau cadre, à leur nomination.

Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Monsieur Yves Ugalde, Madame Sophie Castel et Monsieur Etienne Boutonnet en tant que représentants de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Adopté à la majorité.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.